

Questions orales

canadiens à faible revenu qui ont un besoin urgent de logements adéquats et à coût raisonnable?

[Traduction]

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion du Canada atlantique): Monsieur le Président, la seule assurance que je peux donner à l'honorable députée, c'est celle de l'honnêteté.

L'évaluation honnête de la situation du logement révèle qu'il faudra vivre selon les moyens du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec, de celui de l'Ontario et de celui de la Colombie-Britannique. Tous les gouvernements doivent faire face à la situation du logement social.

Nous travaillons ensemble, au sein de la fédération, pour trouver, en collaboration avec le ministre des Finances, d'autres ressources financières qui nous permettront de résoudre quelques-uns des graves problèmes qui assaillent non seulement les Québécois, mais également l'ensemble des Canadiens.

* * *

LE TABAC

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La clef du succès d'une campagne d'éducation antitabac réside dans un plan d'action mis au point par le gouvernement en partenariat avec les milieux de la santé.

Quelles mesures la ministre entend-elle prendre pour veiller à ce qu'un réseau national de bénévoles, de professionnels et d'organisations oeuvrant dans le domaine de la santé prenne une part active à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi d'une telle campagne? Quelle nouvelle réglementation la ministre envisage-t-elle d'établir pour que le gouvernement du Canada puisse exercer un contrôle plus rigoureux sur les fabricants de cigarettes et protéger ainsi la santé des Canadiens?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous avons déposé un plan de lutte contre la contrebande en quatre points. Ce plan prévoit la mise en place d'un programme de lutte antitabac extrêmement intensif, notamment pour combattre l'usage du tabac chez les jeunes et les groupes à risque.

Le jour même où nous avons déposé ce plan, nous avons sans tarder proclamé la loi interdisant la vente de tabac aux jeunes. Cette semaine, nous avons fait circuler un règlement afin d'informer des exigences de la loi tous les marchands de tabac et les responsables des endroits où il y a des distributrices de cigarettes.

Nous continuerons de travailler sans relâche à l'élaboration des mesures législatives et des règlements nécessaires pour em-

pêcher que les jeunes ne prennent cette vilaine habitude extrêmement nuisible pour leur santé.

* * *

LA FISCALITÉ

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Comme le ministre le sait, les sociétés internationales qui ont des filiales au Canada fixent des prix pour les biens et les services que s'échangent les filiales. C'est ce que l'on appelle le prix de cession interne. Bien que le ministère des Finances ait essayé de préciser les règles d'établissement de ces prix, il reste encore une question d'équité fiscale, car les bénéficiaires peuvent ainsi être modulés au sein de la société.

Le gouvernement dit qu'il voudrait accroître ses recettes. Pour améliorer l'équité du régime fiscal, est-ce que le ministre serait prêt à s'engager à enquêter sur les pertes résultant de l'établissement des prix de cession interne et à faire rapport à la Chambre, en précisant ce qu'il entend faire pour récupérer les recettes perdues?

• (1440)

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Les recettes fiscales font l'objet d'une surveillance constante de la part du ministère et aussi du ministère des Finances.

Je voudrais néanmoins dire à la députée que nous sommes heureux qu'elle ait soulevé à la Chambre le fait qu'il y avait peut-être des iniquités fiscales que le ministre des Finances corrigera dans son budget de la semaine prochaine.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. En publiant un communiqué le 7 janvier dernier pour demander aux contribuables et aux sociétés du Canada d'utiliser des méthodes compatibles d'établissement des prix de cession interne, le gouvernement reconnaissait qu'il y avait un problème.

Le ministre pourrait-il s'engager à établir une mesure législative sur les prix de cession interne pour faire en sorte que les sociétés paient leur juste part d'impôts?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je peux garantir à la députée, à son parti et à tous les partis représentés à la Chambre qu'un de nos objectifs est effectivement de garantir l'équité, pas seulement dans ce domaine d'imposition, mais dans d'autres également.

J'aimerais lui dire qu'il y a différentes théories sur le mode d'imposition des sociétés internationales et sur l'ampleur de cette imposition. Notre méthode n'est pas la même que celle des Américains. La responsabilité, non seulement de mon ministère et du ministère des Finances, mais aussi d'autres collègues qui traitent avec les Américains et d'autres pays, est de s'assurer que nous avons un régime à la fois juste sur le plan national, mais